

x

x

AFFAIRE N°4 - Passation d'un contrat avec Madame Veuve ZANEGUY Emmanuel pour l'exploitation des circuits de ramassage scolaire BOIS-de-NEFLES/ST.DENIS et COMMUNE PRIMA/ST.DENIS. - Passation d'avenants avec divers transporteurs assurant le ramassage scolaire à Saint-Denis et dans les écarts pour la campagne 1976/1977.

(ELEVES A LA CHARGE DE LA COMMUNE)

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de m'autoriser à passer un contrat avec Madame ZANEGUY Emmanuel pour l'exploitation des circuits BOIS-de-NEFLES/ST.DENIS - COMMUNE PRIMA/ST.DENIS et des avenants avec divers entrepreneurs.

Les élèves transportés sont à la charge de la Commune (élèves de la F.P.P. promotion sociale).

- M. GOBALRAJA Francis	(circuit N°1)	16
- M. SAUTRON Raphaël	(circuit N°2)	13
- Mme ZANEGUY Emmanuel	(circuit N°3)	3
- Mme ZANEGUY Emmanuel	(circuit N°4)	10
- RAPID-TRANSPORTS	(circuit N°5)	20
- M. MOUTOUSSAMY Emile	(circuit N°6)	2
- DIONY-TRANSPORTS	(circuit N°7)	8
- STUD	(circuit N°8)	81
- Mme ZANEGUY Emmanuel	(circuit N°9)	0
- SETCOR	(circuit N°10)	0

153
=====

La dépense correspondante prise en charge par la Commune sera imputée sur les disponibilités du chapitre 944, articles 026 et 6 455 du budget de 1976.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

Ce ramassage concerne les élèves de classes sociales assez basses qui effectuent un stage FPP. Ils ne sont pas rémunérés pendant les trois premiers mois, c'est pourquoi nous les prenons en charge. Par contre, ils sont rémunérés pendant les quatre autres mois, et nous sommes remboursés par l'établissement.

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.